

Réunions humanitaires sur le conflit en Yougoslavie

A l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge, des représentants plénipotentiaires du Conseil exécutif fédéral, de la République de Croatie, de la République de Serbie et de l'Armée fédérale yougoslave se sont réunis à Genève les 26 et 27 novembre 1991 pour élaborer des solutions aux divers problèmes humanitaires liés au conflit en Yougoslavie. Cette réunion a permis de confirmer en termes concrets la déclaration de respect du droit international humanitaire faite par les présidents des six républiques à La Haye le 5 novembre 1991.

Tous les participants ont affirmé leur volonté de séparer les problèmes humanitaires des questions politiques. Ils ont déclaré vouloir appliquer les dispositions relatives à la protection des blessés et malades, de la population civile, des personnes capturées ainsi qu'à la conduite des hostilités contenues dans les Conventions de Genève du 12 août 1949 et du Protocole additionnel I.

Lors de cette réunion les recommandations suivantes ont été adoptées par les participants:

- création d'une commission conjointe de recherche de personnes disparues,
- établissement d'une procédure de transmission d'allégations de violations du droit international humanitaire,
- engagement à diffuser plus largement auprès de tous les combattants les principes du droit international humanitaire ainsi que le respect de l'emblème de la croix rouge.

Les participants ont convenu de l'importance de la création de zones protégées sous le contrôle du CICR, ainsi que du libre passage de l'aide humanitaire. Enfin, ils ont décidé de se réunir à nouveau sous les auspices du CICR à Genève le 20 décembre 1991.

* * *

En outre, réunis à Genève le 15 novembre 1991, à l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge, les représentants de la Croix-Rouge yougoslave et des Croix-Rouges des six Républiques (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Montenegro, Serbie et Slovénie), ont réaffirmé, d'une voix unanime, la priorité absolue due à l'action conduite en faveur des victimes du conflit en Yougoslavie, conformément aux dispositions du droit international humanitaire.

Les participants à la réunion de Genève, en présence des responsables du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du président du Comité exécutif de la Croix-Rouge hongroise, ont insisté sur la nécessité de renforcer le rôle de la Croix-Rouge sur le terrain, d'obtenir de plus grandes facilités pour accéder aux victimes et d'accroître ainsi l'aide que celles-ci sont en droit d'attendre.

L'accent a également été mis, comme l'avait souhaité le président du CICR, Cornelio Sommaruga, dans ses paroles de bienvenue, sur l'importance des principes et idéaux qui unissent tous les membres du Mouvement et leur permettent de créer les conditions nécessaires à la sauvegarde d'un espace humanitaire au milieu des combats.
